

Septembre 2021



crédit : Elisabeth Eremina / Ville de Paris

Projet éducatif de territoire

Arrondissement :

Paris 5^e



crédit : Laurent Bourgogne / Ville de Paris

1 – Contexte local

Le 5^e arrondissement de Paris est marqué par sa centralité et par son architecture fortement marquée par la période haussmanienne. Cœur du Paris historique, il regroupe sur un petit territoire, de nombreux monuments et institutions parmi les plus anciens et les plus fréquentés de la capitale. C'est un quartier touristique, qui « accueille » plus d'usagers que d'habitants, et qui a été fortement concerné par le phénomène opportuniste d'augmentation de la proportion de résidences secondaire en vue de locations meublées touristiques de courte durée.

C'est un arrondissement festif et nocturne et parallèlement, l'arrondissement le plus étudiant de Paris. Les études démographiques indiquent une surreprésentation des jeunes.

Le 5^e arrondissement figure parmi les moins peuplés de Paris. Les études démographiques notent une sous-représentation des familles. En outre, le nombre d'enfants par famille y est faible, et le nombre de familles et de familles nombreuses diminue progressivement depuis plusieurs années. Parallèlement, l'arrondissement, bien doté en structures d'accueil de la petite enfance, accueille 2 enfants sur 3 dans des structures municipales.

Le diagnostic social de territoire met en évidence une certaine homogénéité sociale de la population, où la part de catégories socio-professionnelles supérieures et le niveau de diplômés sont importants. Loin devant les 6^e, 7^e et 16^e arrondissements en terme de hauts revenus, le revenu médian du 5^e est de l'ordre de 34 250 € en 2018, ce qui en fait l'un des plus aisés de la capitale. Il existe toutefois des situations de précarité, notamment parmi les jeunes, de même qu'une augmentation sensible du chômage.

Le 5^e arrondissement est enfin marqué par le sans-abrisme, sans être toutefois concerné par les campements de grande envergure. Il compte plusieurs structures d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale.

Le diagnostic de territoire de la DASCO met en exergue une forte baisse du nombre d'enfants d'âge scolaire. La situation socio-économique identifiée par les études démographiques et les portraits sociaux se retrouve dans la répartition des tarifs de cantine. Le nombre d'écoles est relativement faible.

2 – Axes stratégiques et objectifs opérationnels locaux

Le choix des axes stratégiques s'est appuyé sur un questionnaire, diffusé aux REV et aux responsables des structures d'accueil de la petite enfance. Ce questionnaire a montré un intérêt davantage marqué par les axes parisiens suivants :

- Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers (Axe 3)
- Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents (Axe 4)
- Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable (Axe 6)

Les objectifs opérationnels sont transversaux et visent le bien-être, l'inclusion et l'éducation au développement durable.

*Idées des habitants de Paris 5e**

“Améliorer l'information sur le "nouvel établissement", et ce dès l'entrée à la crèche“

**Source: consultation sur idée.paris.fr réalisée du 1^{er} au 22 mars 2021*



3 – Actions locales

N° action locale	Action	Axe parisien
1	Poursuivre et renforcer le travail, déjà bien ancré sur le territoire, des passerelles.	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Lutter contre le harcèlement et les stéréotypes de genre.	2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
3	Poursuivre la diversification des ateliers pour soutenir les actions menées (ex. jardinage intergénérationnel, jardinage « passerelle », jardinage pour favoriser le bien-être) ; projets culturels ; projets solidaires.	
4	Créer un centre ressources dédié à l'éducation inclusive.	3) Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers
5	Travailler sur les locaux, voire en mutualiser à l'échelle de l'arrondissement, pour favoriser la diversité des activités proposées.	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
6	Poursuivre et renforcer le travail sur la gestion des émotions.	
7	Favoriser les espaces et les temps de débats et d'expression des enfants.	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
8	Développer des actions de solidarité.	
9	Étudier la possibilité d'avoir recours à des psychologues pour renforcer le suivi entre professionnels des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires.	7) Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports
10	Développer les partenariats avec les autres directions de la Ville de Paris.	
11	Renforcer la pluridisciplinarité.	
12	Développer les formations.	

4 – Gouvernance locale

Dénomination de l'instance	Comité de suivi local du PEDT
Fréquence	2 fois par an minimum (octobre et mai) Des réunions thématiques sur des projets concrets, entre deux réunions du comité de suivi local du PEDT seront organisées. D'autre part, une réunion annuelle de restitution auprès des parents d'élèves sera prévue.
Présidence	Mairie d'arrondissement
Organisation	CASPE
Membres permanents	<p>CASPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef et/ou adj. Chef de CASPE - Responsable de l'action éducative <p>Mairie d'arrondissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maire ou représentant <p>Éducation nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inspecteur de l'Éducation nationale ou conseillers pédagogiques <p>Caf :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable territoriale
Membres facultatifs	<p>CASPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef PAS - Coordinateur territorial de l'action éducative - Cheffe du pôle petite enfance - Professeur de la Ville de Paris relais <p>Mairie d'arrondissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cabinet de la Maire <p>Associations locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dont associations de parents d'élèves (1 ou 2 représentants des associations majoritaires) - dont association des directeurs du 5e (1 directeur maternelle + 1 directeur élémentaire) <p>Membres des groupes de travail du PEDT</p> <p>Pilotes des actions (ou actions regroupées)</p>
Rôle	<ol style="list-style-type: none"> 1) Suivi de la mise en œuvre des actions 2) Consignation des points de réussite et identification des marges de progression 3) Proposition de moyens visant à progresser